



Cap sur le développement durable

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Garantir une mobilité moins polluante

PEM : favoriser les modes de déplacements doux et collectifs P4

Lunel roule « vert » P4

Accentuer les économies d'énergie

Aqualuna : la géothermie dans le grand bain P5

Des menuiseries neuves dans les écoles P6

Éclairage public : le LED s'impose P7

Prévenir et valoriser les déchets

Lunel s'engage pour le « zéro déchet » P8

Une taxe au service du tri P9

Une seconde vie pour les déchets verts P10

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET PRÉSERVER NOS RESSOURCES

Vers un espace public sans pesticides

Une gestion raisonnée des espaces verts P12

Une 3^{ème} Fleur P13

Stade Brunel : un terrain écologique P13

Consommer moins d'eau

L'eau, ressource essentielle P13

La chasse aux fuites d'eau P14

Préserver la faune et la flore

Favoriser la biodiversité P15-16

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Sensibiliser les jeunes générations

Les enfants, futurs citoyens P18

Améliorer la qualité de l'air dans les écoles P19

Sensibiliser le grand public

Des événements populaires et pédagogiques P20

Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre P21



Claude Arnaud
Maire de Lunel
Président de la CCPL

À l'échelle de la planète, la question environnementale n'a jamais été aussi centrale et préoccupante.

En très peu d'années, les problèmes sont devenus à la fois globaux et urgents : réchauffement accéléré du climat, dégradation de la biodiversité et transition énergétique, entre autres, constituent des objectifs prioritaires pour la sauvegarde de notre humanité tout entière.

En effet, face aux conclusions de la communauté scientifique et aux signaux d'alarme répétés de nombreux experts, nul ne saurait sérieusement affirmer aujourd'hui qu'il n'est pas concerné par ce sujet.

À Lunel, j'ai depuis longtemps pris conscience de ces enjeux majeurs. C'est la raison pour laquelle la Ville œuvre avec conviction et détermination en faveur d'un développement harmonieux de notre territoire.

Un seul exemple pour illustrer cette volonté : bien que la loi dite

« Grenelle de l'Environnement » ne s'applique pas à notre commune (car moins de 50 00 habitants), j'ai souhaité anticiper la réglementation et nous engager dans un processus dynamique en matière de Développement Durable.

Dorénavant, la Ville de Lunel publiera chaque année un rapport d'activité

« Agir pour la planète, cela commence au niveau local et c'est l'affaire de tous... »

présentant un bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur notre territoire. Sur le plan stratégique, la Ville s'est ainsi

fixé 5 objectifs principaux :

- améliorer votre qualité de vie au quotidien
- contribuer à la lutte contre le changement climatique
- protéger la biodiversité
- renforcer la cohésion sociale
- développer l'exemplarité de notre commune en matière d'économie circulaire.

Dans ce numéro hors-série de Lunel Infos, j'ai souhaité porter à votre connaissance les nombreuses initiatives prises dans notre commune en faveur de l'environnement, de notre santé et de notre bien-être. ■

Lutter contre

le changement climatique
et améliorer la qualité de l'air



PEM : Favoriser les modes de déplacement collectifs et doux

En 2020, le Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Lunel sera livré. Un équipement majeur qui repense la mobilité.

Porté par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, le PEM permettra de passer d'un moyen de transport à un autre en toute simplicité. Un enjeu majeur pour cet équipement dont la fréquentation prévisionnelle dans les prochaines années avoisinera 1,5 million de voyageurs.

Cette gare nouvelle génération favorisera ainsi les déplacements doux (marche à pied, vélo, trottinette, etc.) et les transports en commun comme le bus ou le train. Par ailleurs, la création d'une ligne TER origine terminus Lunel/Sète permettra d'améliorer la desserte lunelloise (dès fin 2019, la gare devrait accueillir 12 TER supplémentaires qui assureront la navette).

L'aménagement de 500 places gratuites et de places pour les deux-roues permettront aux personnes résidant à quelques kilomètres du PEM de prendre une correspondance ferroviaire ou bus. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera également renforcée. ■



☰ INFOS

Rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes :

www.paysdelunel.fr (rubrique Se déplacer)



Lunel roule « vert »

Peu à peu, la Ville de Lunel s'équipe de véhicules propres mis à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels. Après l'acquisition de la Renault Zoé et de trois voiturettes électriques pour l'Arboretum et les complexes sportifs de Ramadier et Dassargues, les services techniques ont bénéficié de deux nouveaux véhicules utilitaires



électriques en 2018. Ces derniers présentent l'avantage de se brancher directement sur des prises classiques. Et, en 2019, la Ville a acquis une nouvelle voiture électrique, la Peugeot Ion.

Cinq vélos sont également destinés aux déplacements des agents dans le cadre de leurs fonctions (sans compter ceux de la Police Municipale). La Ville renforce ainsi les moyens de transports propres de ses agents, au bénéfice de la qualité de l'air des lunellois. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2017, la Ville de Lunel dispose d'une borne IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques) sur le quai Voltaire. Elle dessert deux places de stationnement réservées aux véhicules propres et dispose de plusieurs prises afin d'être compatible avec la quasi-totalité des modèles existants. Pour profiter de cette installation accessible 7j/7 et 24h/24, les usagers peuvent souscrire un abonnement annuel ou l'utiliser ponctuellement grâce à l'application Révéo.

+ d'infos : reveocharge.com

(1200)

C'est le nombre de mètres de la portion cyclable de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny qui permettent désormais de rejoindre le centre-ville depuis le quartier du Mas de Paché. C'est l'un des derniers tronçons réalisés. En 2019, la



piste existante avenue du Maréchal Leclerc, entre la rue des Étoiles et la rue du Mas de Chambon, sera prolongée. D'autres projets viendront enrichir ce maillage. En effet, lors de chaque réfection de voiries, la Ville de Lunel y intègre une piste cyclable, lorsque cela est possible. De plus, deux projets intercommunaux vont être lancés prochainement : la transformation de l'ancienne voie ferrée d'Arles en voie verte, entre Lunel et Marsillargues, et l'aménagement de la Boucle Pescalune entre le canal de Lunel, le Dardaillon et les communes de Saint-Just et de Lunel-Viel.

ACCENTUER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Aqualuna : la géothermie dans le grand bain

Depuis 2017, la piscine Aqualuna utilise le principe de la géothermie pour chauffer la structure. Jusqu'en 2025, la société Dalkia, leader des services énergétiques, est en charge du contrat global de performance énergétique de la piscine Aqualuna. Pour mener à bien sa mission, ce prestataire a notamment fait le choix d'installer une pompe à chaleur qui extrait les ressources géothermiques (nappe phréatique) pour chauffer le bâtiment (eau et air). Cette technique permettra de ne pas utiliser de gaz pendant les 3 mois d'été.

Moins 48 % de CO2

Dalkia a complété son installation par une innovation technologique, le *Terraotherm*, qui consiste à récupérer la chaleur de l'air extrait de la piscine pour la réinjecter dans l'eau des bassins, une façon d'économiser de l'énergie conventionnelle (gaz ou électricité). Conjugée à l'acquisition d'une nouvelle



chaudière et d'autres aménagements, la géothermie devrait permettre à la commune de réaliser une économie d'au moins 100 000 € avant l'échéance du contrat. Un gain financier et environnemental : la piscine devrait diminuer ses rejets de CO2 de 48 %.

Un écran installé dans le hall d'accueil de la piscine permet de suivre la part d'énergie renouvelable utilisée.

Des menuiseries neuves dans les écoles

Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), 10 à 15 % des pertes de chaleur proviennent des fenêtres et ouvertures vers l'extérieur sur des bâtiments datant d'avant 1974, lorsque aucune réglementation en matière d'isolation n'était appliquée. Depuis, de nouveaux matériaux ont été mis sur le marché permettant de rendre les bâtis plus performants d'un point de vue énergétique. La Ville de Lunel s'en est donc saisie afin de résorber ces pertes de chaleur et préserver le confort des occupants, dans les bâtiments communaux dits « anciens » qui abritent bien souvent des écoles.

Confort et efficacité

Au total, 505 000 euros ont ainsi été investis dans un programme de remplacement de menuiseries sur 4 écoles. Un chantier conséquent pour les équipes qui devaient également jongler avec les normes imposées par les architectes des Bâtiments de France et avec des fenêtres qu'il fallait parfois réaliser sur-mesure. L'école de musique a également bénéficié du remplacement de ses ouvertures. En complément et toujours dans un souci d'économie d'énergie, la Ville de Lunel pense également à l'isolation estivale. Afin de lutter contre la chaleur et d'éviter ainsi



l'utilisation de la climatisation, la municipalité installe régulièrement des ombrières, rideaux électriques et autres stores. Elle préserve également les arbres aux abords des bâtiments qui apportent de l'ombre dans les classes et dans les cours de récréation. Par ailleurs, hiver comme été, la Ville de Lunel veille au bon entretien de ses structures municipales qui peuvent être en proie aux problèmes d'étanchéité. ■



Zoom sur les certificats d'économie d'énergie

La loi française oblige les vendeurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie eux-mêmes ou bien par le biais de leurs clients. Pour répondre à leurs obligations, les vendeurs d'énergie incitent donc les consommateurs à réaliser des travaux d'efficacité énergétique (isolation, changement

de chaudière, ...) en leur versant la plupart du temps une aide financière. Ces actions de rénovation permettent de délivrer des certificats d'économie d'énergie (CEE), preuves d'un changement vertueux.

Depuis 2012, la Ville a valorisé 14 actions qui ont permis d'économiser la somme de 15 000 €. En 2019, 10 actions supplémentaires seront mises en œuvre. Ces actions portent à la fois sur le remplacement de chaudières ou de menuiseries, l'isolation de combles, la modernisation du parc d'éclairage public et l'isolation des réseaux d'eau chaude sanitaire... ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville dispose de 35 chaufferies. Depuis 2010, en partenariat avec le prestataire, plus de 50 % du parc a été renouvelé par des chaudières à condensation.

En moyenne, on peut observer une diminution des consommations de 15 à 30 % par site pour chaque chaudière remplacée, associée à un bon paramétrage et une bonne conduite des installations pour maintenir le confort.

Tous les bâtiments ont été concernés (scolaires, administratifs, associatifs, sportifs, etc.).

Éclairage public : le LED s'impose

La Ville de Lunel a lancé un vaste programme de remplacement des luminaires pour réduire la facture énergétique.

D'ici 2020, plus de 600 luminaires, parmi les plus anciens et les plus énergivores, vont être changés au profit de la technologie LED. Elle permet d'importantes économies d'énergie tout en garantissant la qualité d'éclairage. Au total, 1 million d'euros sera investi pour remplacer les anciens ballons fluorescents et les luminaires devenus obsolètes qui ne sont plus aux normes et/ou trop énergivores. Un montant subventionné par le FEDER (Fonds Européens de Développement Économique et Régional) à hauteur de 231 414 euros.

Mise en place de la télé-gestion

Cet investissement conséquent devrait néanmoins générer une baisse de la facture électrique non négligeable. Épaulée par le bureau d'études ODM, la Ville de Lunel estime une économie de 30 000 euros par an due au remplacement des luminaires, mais également à la mise en place de la télé-gestion sur une partie du programme.

Cet outil permet de gérer à distance l'allumage, l'extinction ou l'abaissement de puissance de certains luminaires de façon à correspondre au mieux aux besoins de la population. ■



Rappel

Depuis le 1^{er} juillet 2013 et la mise en application de l'arrêté relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels, commerces et professionnels sont tenus d'éteindre leurs locaux une heure après la fin d'occupation et leurs éclairages de façades, leurs vitrines et leurs enseignes à 1h du matin au plus tard. L'heure d'allumage est, quant à elle, fixée à 7 h du matin ou une heure avant le début de l'activité. ■



LE SAVIEZ-VOUS ?

En parallèle de ce programme, de nombreuses actions sont menées par la municipalité au quotidien pour améliorer la qualité de l'éclairage public et limiter sa consommation d'énergie.

Horloge astronomique

Toutes les armoires électriques sont équipées de ce dispositif qui permet d'allumer et éteindre les luminaires en fonction des heures d'ensoleillement.

Intensité lumineuse

Elle est diminuée de 30 % entre 23 h et 5 h, pour tous les nouveaux luminaires installés dans le cadre de ce programme.

Extinction des feux

Bâtiments publics et patrimoniaux (église, musées, salles d'exposition, etc.) ne sont plus éclairés la nuit.

Décorations de Noël

Toutes les illuminations posées en fin d'année sont exclusivement conçues en LED.

Travaux

Dans chaque programme de rénovation de voirie qui prévoit le remplacement de luminaires, la technologie LED est privilégiée (exemple : avenue Louis Abric, avenue de Lattre de Tassigny, etc.). ■



➤ **EN CHIFFRES**

40 000€

Zoom sur l'achat d'énergie

La Ville de Lunel groupe ses commandes d'achat d'énergie avec d'autres collectivités, par le biais de Hérault Énergies dans le but de réaliser des économies.

Depuis 2017, la municipalité va plus loin en intégrant dans cette convention tout le parc de son éclairage public. Au final, avec cet engagement, la Ville de Lunel mise sur une baisse du prix de sa consommation d'énergie entre 25 et 35 %, environ - 35 % en ce qui concerne le gaz et - 25 % pour l'électricité. Cela représente une économie de 50 à 60 000 € par an, hors augmentation des taxes et abonnements.

Un pas de plus sera fait vers la transition énergétique dès l'année prochaine. Dès le 1^{er} janvier 2020, à travers ce groupement de commandes, la Ville a souscrit un contrat d'énergie verte avec EDF. Il atteste que tous les besoins de la Ville en électricité seront couverts par des sources d'énergie renouvelable. ■

d'économies sur les factures gaz & électricité par an

Par le biais du service Développement durable, la Ville de Lunel édite chaque année un bilan énergétique. Ce document de travail recense toutes les consommations d'électricité, de gaz et d'eau et permet ainsi de mettre en place des plans d'action. Grâce à ces bilans annuels, les services techniques peuvent ainsi constater qu'entre 2012 et 2018, une économie de plus de 40 000 euros par an a été réalisée sur les factures de gaz et d'électricité confondues, malgré une hausse importante des taxes liées à l'énergie et à l'augmentation du patrimoine bâti. La Ville de Lunel présente des ratios (Kwh/m²/an) de 15 à 20 % inférieurs à ceux constatés par les collectivités voisines. ■

PRÉVENIR ET VALORISER LES DÉCHETS

Lunel s'engage pour le « zéro déchet »

Le « zéro déchet » n'est pas qu'une question de mode, c'est un véritable enjeu pour les générations futures.

En effet, nous consommons chaque année plus de ressources que ce que la planète est en mesure de nous fournir durablement. Il est donc urgent de changer nos habitudes et d'adopter notamment une conduite « zéro déchet ».

En tant qu'acteur public, la Ville tient à agir au quotidien : dématérialisation, de certaines démarches et des marchés publics, tri du papier, etc. Elle organise également des ventes aux enchères de façon régulière. Une à deux fois par an, elle met ainsi en vente, via la plateforme spécialisée Agorastore, du matériel réformé. Véhicules, mobilier, matériel informatique, matériel sportif ou de puériculture trouvent ainsi une seconde vie



auprès de particuliers et d'associations. Entre 2013 et 2018, sept ventes aux enchères ont ainsi été organisées, 51 915 euros ont été récoltés pour 445 lots vendus. Des chiffres encourageants pour la collectivité qui poursuit son effort : une huitième vente est en cours ! ■

Une taxe au service du tri

Si la Ville de Lunel réalise bien des actions en matière de développement durable, la compétence de la collecte et de la gestion des déchets est confiée à la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Afin de sensibiliser la population des communes membres au tri des déchets, cette dernière a choisi la mise en place de la TEOMI (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative). Précurseur dans le domaine, elle figurait d'ailleurs parmi les trois premières collectivités d'Occitanie à mettre en place une tarification incitative.

De moins en moins d'ordures ménagères

Depuis 2015, les habitants de Lunel, comme des autres communes membres de la CCPL, voient donc leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères varier selon la fréquence à laquelle ils sortent leur poubelle. En effet, la TEOMI est composée d'une part fixe calculée en fonction de la base locative du logement, et d'une part variable déterminée en fonction du nombre de sorties du bac gris, destiné aux ordures ménagères, et de son volume.

Une mesure qui porte ses fruits. Depuis que les bacs ont commencé à être pucés en 2012, la CCPL a constaté une baisse de 11.24 % (en kg par habitant) du poids du bac gris.



► Pour préserver l'environnement, pensez à adopter les bons gestes de tri et pourquoi pas à composter.



Le saviez-vous ?

Dans sa démarche zéro déchet, la Ville de Lunel a mis en place des gobelets réutilisables lors des grands événements. Depuis 2016, un gobelet « collector » aux couleurs de la Pescalune est ainsi lancé chaque année. De même, des gobelets réutilisables sont proposés le 15 août à l'occasion des Guinguettes.

Consignés 1 euro, ils sont conservés par les consommateurs ou rendus à la fin de la soirée. Ils reviennent alors à l'Hôtel de Ville qui s'en sert tout au long de l'année lors de manifestations diverses ou réceptions. ■

ZOOM

Les colonnes à verre enterrées

Exit les gros conteneurs à verre qui polluent aussi bien la vue que l'ouïe des riverains. Depuis 2010, la Ville de Lunel et la CCPL remplacent les conteneurs à verres par des colonnes enterrées quand les sites choisis le permettent (absence de réseaux sous-terrains, profondeur, etc.). Ainsi, au rythme de deux à trois conteneurs par an, les colonnes à verre enterrées gagnent du terrain. Désormais, ces nouveaux équipements, plus esthétiques et discrets, sont au nombre de 19 (contre 44 exemplaires d'anciens conteneurs). ■



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville de Lunel s'engage vers la dématérialisation. Pour éviter la consommation inutile de papier, certaines démarches peuvent s'effectuer directement en ligne comme la demande d'actes d'état civil ou de recensement. D'autre part, conformément à la loi et depuis l'an passé, les offres déposées en réponse à des marchés publics doivent être dématérialisées.

Et pour les papiers restants, la Ville a bien sûr mis en place la collecte dans tous ses services. De plus, une presse numérique a été achetée pour imprimer en interne de nombreux documents et supports de communication. Cette démarche flexible permet de coller au plus juste à la demande afin d'éviter le gaspillage de papier, inhérent aux quantités requises par les imprimeurs.

La Ville contribue également, à hauteur de la quantité de papier qu'elle émet chaque année, aux frais de collecte et de recyclage par l'intermédiaire de l'éco-organisme (CITEO). ■

Une seconde vie pour les déchets verts

Valoriser les déchets végétaux, c'est le choix opéré par la Ville de Lunel.



ZOOM

Chaque année en janvier, une collecte de sapins est mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Lunel en déchèterie ou en porte à porte. Les arbres des fêtes sont ensuite valorisés en compost. D'ailleurs, les premiers à déposer leur sapin en déchèterie de Lunel repartent avec un sac de compost.

Plutôt que de les jeter, le service des Espaces verts apporte les branchages et les résidus de tontes et de taille à la plateforme de compostage de Marsillargues. Là-bas, ils sont broyés pour être transformés en compost qui viendra quelques mois plus tard enrichir les espaces verts de Lunel.

À noter que les tontes peuvent parfois être utilisées sur place grâce aux tondeuses équipées d'un dispositif de mulching (une technique de coupe permettant une fertilisation naturelle).

Direction le compostage

Depuis 2017, le tri des déchets verts se fait également aux cimetières Saint-Gérard et Saint-Pierre en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel. À côté du bac gris habituel, des conteneurs spécifiques aux bouquets, plantes et fleurs fanés, aux feuilles mortes, aux mauvaises herbes ainsi qu'aux mottes de terre ont été installés. Ces déchets verts sont aussi acheminés vers la plateforme de Marsillargues. Un bel exemple d'économie circulaire dans lequel un déchet devient une matière première sans quitter son territoire ! ■

Protéger

la biodiversité

et préserver nos ressources



Une gestion raisonnée des espaces verts

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lunel agit pour minimiser son impact sur l'environnement au bénéfice de notre cadre de vie.

Sensibilisée aux enjeux environnementaux depuis longtemps, la Ville de Lunel avait déjà entrepris une démarche d'utilisation minimale des produits phytosanitaires et mis en place une « gestion différenciée » de ses espaces verts. En 2016, la Ville s'est engagée dans un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) pour préparer l'interdiction en 2017 de l'usage des produits phytosanitaires pour les collectivités. L'objectif : mettre en place des actions concrètes pour aboutir à une gestion de l'espace public sans pesticide et économe en eau.

Modifier les pratiques

Pour y parvenir, les services municipaux ont dû changer leurs pratiques et adopter de nouvelles méthodes de travail, requérant des investissements dans des moyens humains et matériels. Les agents ont notamment été formés aux techniques alternatives au désherbage chimique avec des désherbeurs thermiques à air pulsé, des débroussailleuses à lames réciproques, etc.



En parallèle, la conception même des espaces verts a été repensée et les nouveaux aménagements conçus pour réduire au maximum l'entretien : choix de plantes méditerranéennes, paillage, végétalisation des pieds d'arbres, etc. Désormais, les anciens parterres de fleurs gourmands en eau et en engrais cèdent leur place aux jardins secs.

Autre axe primordial du PAPPH : la réduction de la consommation d'eau liée à l'arrosage. En plus de l'installation de goutte à goutte, des compteurs d'eau sont posés sur les forages qui alimentent les espaces verts et les stades afin de mieux gérer cette ressource précieuse. Une démarche Zéro Phyto récompensée en novembre dernier par l'attribution de deux grenouilles ! (voir ci-dessous) ■

Le label Zéro Phyto

En novembre dernier, Lunel accueillait la cérémonie officielle de la charte Zéro Phyto de la FREDON Occitanie (Fédération Régionale de Défenses contre les Organismes Nuisibles d'Occitanie). Lors de cette journée, la Ville s'est vu décernée deux grenouilles.

Cette distinction atteste que la Ville de Lunel :

- n'utilise pas de pesticides pour le désherbage des voiries, cimetières et espaces verts (hors pelouses sportives),
- informe régulièrement les habitants sur les actions mises en place et sur l'acceptation de l'herbe dans les espaces publics,
- sensibilise les jardiniers amateurs sur les nouvelles réglementations via des rendez-vous tels que les portes ouvertes des serres municipales
- incite les agents municipaux à participer à des journées de formation ou d'information. ■



Stade Brunel : un terrain écologique

La Ville a opté pour une solution durable pour le terrain du complexe sportif Fernand Brunel : une pelouse synthétique. Réhabilité en 2012, ce terrain permet de diminuer les coûts d'entretien annuel et s'inscrit dans une démarche de développement durable avec une faible consommation en eau, l'absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et la diminution des actions mécaniques. Il apporte également la possibilité de jouer par tout temps dans des conditions optimales et sans interruption. Proposé par l'entreprise ST Groupe, le remplissage Geofill®, sans matière dangereuse pour la santé, est composé de fibres de coco (elles-mêmes recyclées) et de silice. ■



Une 3^{ème} Fleur

En février dernier, la Ville de Lunel a officiellement reçu sa troisième Fleur du concours des Villes et Villages Fleuris. Elle récompense le travail des espaces verts qui œuvrent quotidiennement dans le fleurissement et l'entretien des aménagements paysagers, mais pas seulement. En effet, le fleurissement ne représente qu'un quart de la note finale.

Outre l'aspect végétal, le jury de Villes et Villages Fleuris note également la qualité du cadre de vie, l'engagement environnemental, le développement du lien social et la politique menée en matière de dynamisme économique local. Pour rappel, seules deux autres villes de l'Hérault détiennent un tel niveau de labellisation : Béziers et La Grande-Motte. ■

CONSOMMER MOINS D'EAU

L'eau : ressource essentielle objet de toutes les attentions



Un vaste programme de travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement vient de s'achever. Pendant deux ans et demi, la Ville a remplacé des canalisations d'eau potable et/ou des eaux usées ainsi que leurs branchements aux usagers sur différents sites de la cité. L'objectif : améliorer le rendement en eau potable et lutter ainsi contre les fuites et le gaspillage de cette ressource.

Concernant les eaux usées, ces travaux vont contribuer à limiter l'infiltration d'eaux claires dans les canalisations. En effet, les eaux de pluie, de gouttière et de nappes phréatiques s'infiltrent à certains endroits dans le réseau d'eaux usées suite à de mauvais branchements ou encore à l'état poreux des réseaux. Au final, toutes ces eaux claires se retrouvent à la station d'épuration et perturbent son fonctionnement, notamment en période d'épisode pluvieux.

Au total, 3 km de canalisations ont été remplacées pour un montant global de 1,7 million d'euros HT (avec une aide de l'Agence de l'eau sur certains sites). Si l'essentiel des travaux est achevé, une portion reste à faire : le boulevard Diderot au printemps 2020. ■

La chasse aux fuites d'eau



Dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), la Ville de Lunel a confié à Veolia la gestion du réseau d'eau et de l'assainissement. L'entreprise se charge donc de rechercher les fuites sur le réseau.

Vers un meilleur rendement

Deux procédés performants sont notamment utilisés par Veolia. Lorsque le débit est important, les prélocalisateurs permettent d'enregistrer un son le long d'une canalisation, entre deux points et de détecter où se situe la fuite. Au total, 89 capteurs dits «prélocalisateurs» sont installés à Lunel. Les techniciens peuvent également injecter de l'hélium dans les réseaux (un additif alimentaire autorisé et sans danger) pour détecter précisément la fuite grâce à un «renifleur».

Au total, une soixantaine de kilomètres de canalisations sont contrôlés par an, sur les 103 km du réseau d'eau potable. Un rythme qui permet à la municipalité d'actualiser les informations de façon très régulière et de prévoir un programme de rénovation des réseaux tout en priorisant les différentes interventions.

Ainsi, de par la recherche de fuite menée par Veolia et le programme de renouvellement des canalisations engagé par la Ville de Lunel, l'objectif est d'atteindre un rendement d'au moins 83 % d'ici 2026, date de fin du contrat avec Veolia, soit dix points de plus qu'à l'heure actuelle. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville souhaite renforcer ses capacités de production d'eau potable pour les générations futures.

Des sondages sont en cours au nord de Lunel pour effectuer un forage de secours. Cette nouvelle ressource permettrait de pallier les éventuels problèmes d'approvisionnement en eau potable en cas de pollution. Si la quantité en eau s'avère suffisante, l'installation d'un système de pompage pourrait y être réalisée à l'horizon 2021. La Ville envisage également de réaliser un réservoir d'eau d'une capacité de 4 000 m³ qui permettrait de satisfaire les besoins de la ville à l'horizon 2040. Ce nouveau réservoir pourrait être opérationnel d'ici à trois ans, en fonction des résultats d'études du forage. Des travaux d'agrandissement et de modernisation seront effectués sur la station

d'épuration pour une meilleure cohérence avec la population estimée en 2040. Ce chantier porte aussi un volet pédagogique avec la création d'un parcours de visite sécurisé. ■



La télé-relève

Dans le cadre de la Délégation de Service Public auprès de Veolia, la Ville bénéficie de la télé-relève des compteurs communaux. Cette solution technique permet le suivi à distance et en temps quasi-réel des consommations d'eau. Ainsi, toute consommation anormale et suspicion de fuite d'eau potable est signalée. Un dispositif efficace dans la lutte contre les fuites d'eau et la préservation de la ressource. ■

Favoriser la biodiversité

Soucieuse de son environnement, la Ville met un point d'honneur à préserver la biodiversité. Elle est d'ailleurs au cœur des attentions d'un de ses sites phares : l'Arboretum.



Destiné à conserver les espèces méditerranéennes d'arbres à petits fruits, l'Arboretum place également la faune au centre de ses préoccupations.

Pour preuve, le site vient d'entrer dans le réseau des refuges LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). À travers cette démarche, il s'engage à respecter une charte favorisant la biodiversité et réduisant son impact environnemental. Dans ce cadre, un nid à mésange sera installé. En effet, ces oiseaux sont des prédateurs efficaces contre les chenilles processionnaires.

Des espèces utiles

Depuis quelques semaines, la chauve-souris bénéficie également d'un abri dédié. Ce mammifère nocturne, donc discret la journée, est très utile pour éliminer une multitude d'insectes comme le moustique (jusqu'à 2000 par nuit). Les mammifères et les oiseaux



ne sont pas les seuls à être les bienvenus à l'Arboretum. Depuis 2016, le site accueille une ruche pédagogique aux parois transparentes. Les abeilles jouent en effet un rôle essentiel pour la faune et la flore : à elles seules, elles pollinisent 80 % des plantes à fleurs à l'échelle mondiale et assurent donc la pérennité de la biodiversité.

Deux hôtels à insectes, qui accueillent les espèces les plus utiles, ont été installés. Ces derniers sont essentiels pour expliquer l'importance de chaque espèce.

Les hôtels à insectes permettent d'accueillir des guêpes solitaires qui régulent les populations de chenilles, les perce-oreilles et coccinelles, utiles pour les pucerons ou encore des abeilles solitaires arrivant plus tôt que les autres abeilles pour féconder les plantes et contribuer à la pollinisation. ■



► L'Arboretum accueille une multitude de refuges pour insectes, oiseaux et petits mammifères.



Zoom sur la lutte contre les animaux nuisibles

Certaines espèces animales peuvent représenter des nuisances pour l'homme, pour les bâtiments et pour d'autres animaux. Pour y faire face, la Ville choisit des moyens de lutte dite « douce ». Des campagnes d'effarouchement avec un fauconnier sont notamment effectuées à certaines périodes de l'année pour faire fuir les populations d'étourneaux et les empêcher de s'installer dans les arbres à proximité des habitations et de nuire à la population locale.

Les colonies de plusieurs milliers d'individus comme les étourneaux commettent des dégâts matériels à cause de leur fiente particulièrement acide, abîment les arbres et représentent une source de bruit non négligeable. De manière générale, la municipalité se mobilise pour limiter la prolifération des espèces comme les moustiques, les pigeons ou les chenilles processionnaires par exemple. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 3 ans, la Ville de Lunel invite un éleveur de brebis à faire paître son troupeau dans le bassin de rétention du Jeu de Mail. Cette opération dure entre quelques jours et plusieurs semaines en fonction de l'appétit des bêtes. Cette année, les brebis ont fait leur retour début mai en compagnie d'un âne, chargé de les surveiller.

Ainsi, la collectivité répond à ses obligations d'entretien sans astreindre plusieurs agents au désherbage manuel de la parcelle. ■



Accompagner chacun vers la transition énergétique et écologique



Les enfants, futurs citoyens...

Les bancs de l'école constituent un endroit clé pour éduquer les jeunes générations aux questions environnementales et au développement durable mais aussi pour leur transmettre les bons comportements à adopter.

Dans le cadre de leur programme scolaire, les enfants sont sensibilisés à ces thématiques d'actualité et ils sont invités, selon l'établissement et l'enseignant, à participer à différentes animations. Ils peuvent notamment effectuer des visites guidées à l'Arboretum. Accompagnés d'un guide, ils découvrent une grande diversité de variétés d'arbres, d'arbustes méditerranéens mais aussi d'espèces animales.

Les écoliers lunellois bénéficient également d'animations proposées en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel dans le cadre de leur programme pédagogique d'éducation à l'environnement. Au programme des animations en classe et des visites de sites (déchèterie, exploitation agricole...) sur des thèmes variés : tri des déchets, énergie, compostage et jardin au naturel, agriculture et alimentation responsable, réduction des déchets à la source. Cette année, par exemple, une classe de CM2 de l'école Sainte-Thérèse a travaillé sur la problématique de la gestion des déchets avec comme finalité, la tenue d'un conseil municipal fictif pour faire face à la fermeture d'une décharge.



Réduire le gaspillage alimentaire

La cantine est également un lieu privilégié pour sensibiliser ces futurs citoyens. Pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, les écoles lunelloises participent tour à tour à une opération de sensibilisation grâce au « GaspiGame ».

Prêté par la Communauté de communes du Pays de Lunel, ce kit est composé d'affiches, d'une urne pour mesurer le gaspillage de pain, de serviettes en papier, d'un tableau des scores pour mesurer les progrès et de tabliers pour le personnel. L'objectif : faire prendre conscience aux enfants du gâchis sans les culpabiliser, grâce à un kit inspiré de l'univers des jeux vidéo. Par ailleurs, le prestataire pour les repas, Elios, propose une composante bio (fruits, légumes, céréales, produits laitiers) à chaque repas. ■



Améliorer la qualité de l'air dans les écoles



Dans le cadre de l'article L221-8 du Code de l'Environnement, la Ville de Lunel met en place un plan d'actions en faveur de la qualité de l'air intérieur dans les écoles élémentaires et les structures de la petite enfance.

Après une phase de diagnostic partagé entre la direction et les enseignants, les responsables d'activités, les services techniques et le personnel d'entretien, la Ville de Lunel a établi un plan concret. Il comprend 22 actions à réaliser. Plusieurs ont déjà été mises en place : déménager les photocopieurs dans des pièces pourvues d'un système de ventilation adéquat, aérer les classes après le ménage, acheter des matériaux et du mobilier scolaire faiblement émissifs...

Un kit pédagogique

En parallèle, une phase de sensibilisation des élèves et des enseignants a débuté. Un kit pédagogique de l'IFFO-RME est mis à disposition pendant 2 à 3 jours dans toutes les classes élémentaires de la ville. Il est composé d'un guide accompagnateur pour l'enseignant, d'un livret pour chaque élève et d'un capteur de confinement. Ce dernier permet de mesurer le

niveau de CO₂, l'humidité, la température et la pression dans la pièce et d'alerter en cas de dépassement des seuils préconisés. Cet outil pédagogique et ludique permet aux enfants de reconnaître les sources de pollution intérieures et extérieures mais surtout d'identifier les gestes simples à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Toucher les parents

Si le plan d'actions touche directement les intervenants scolaires et les élèves, il va plus loin en sensibilisant également les parents. La Ville a édité un livret intitulé « Le cartable sain » remis à chaque parent venant inscrire son enfant en CP. L'objectif est de leur faire prendre conscience que le contenu du cartable de leur enfant peut participer à la bonne qualité de l'air dans les écoles et dans leurs chambres.

Sachant que les enfants passent 90 % de leur temps dans des espaces confinés et que cela influe sur leur concentration, leur bien-être ainsi que sur le taux d'absentéisme à l'école, la Ville de Lunel a à cœur d'agir en faveur de la qualité de l'air intérieur dans les écoles. ■



Des événements populaires et pédagogiques



Afin d'améliorer les comportements de chacun, la Ville de Lunel tient donc à faire de la prévention auprès de la population. Elle met en place diverses actions qui permettent de sensibiliser au développement durable, à l'image du Repair Café.

Lancé en 2017 via la Maison Jean-Jacques Rousseau, cette opération est reconduite mensuellement. Le principe est simple : d'un côté des bénévoles habiles de leurs mains qui disposent de connaissances dans des domaines divers et variés, et de l'autre, des particuliers qui comptent sur un coup de pouce pour réparer leurs appareils électriques en panne ou leurs objets cassés. L'objectif est double ici : créer du lien et favoriser la solidarité tout en limitant la création de déchets.

Des animations régulières

L'espace extérieur est également propice pour aborder les problématiques environnementales. Chaque année, en avril, les portes ouvertes aux serres municipales sont l'occasion de sensibiliser les habitants à la flore, au jardinage écologique ou même au compostage.



À quelques pas de là, l'Arboretum constitue un site pédagogique idéal pour les adultes et les enfants. Ce lieu de préservation et de transmission du patrimoine environnemental accueille régulièrement des animations et événements autour de la faune et de la flore : visites guidées, nuit de la chauve-souris, bourse des plantes... Un partenariat a même été noué avec l'association des Glan'heureuses, devenues cueilleuses officielles de l'Arboretum. Leur objectif : valoriser les fruits et plantes du site en marmelade, pestos et confitures tout en luttant contre le gaspillage. Les Glan'heureuses sont présentes sur des événements et proposent également des ateliers. ■

INFOS

lunel.com/maisonrousseau
[groups/maisonrousseau](https://groups.maisonrousseau.com/)

ZOOM SUR LA COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

En tant que collectivité, la Ville joue un rôle pédagogique. Si cela va sans dire, cela ira encore mieux en le disant.

Des articles sont régulièrement publiés sur le site internet ou dans le Lunel Infos sur les bons gestes à adopter pour préserver notre planète : interdiction des pesticides, limitation de la consommation d'eau, etc. Une campagne de communication a même été réalisée pour promouvoir la démarche zéro phyto en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

D'ici fin juin, vous trouverez également en téléchargement sur le site le rapport d'activités environnement et développement durable 2018. ■



Lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre

Depuis 2001, la politique du logement vise notamment à favoriser la réhabilitation de logements anciens du parc immobilier privé et à améliorer la qualité du logement locatif.

Cette démarche qui permet par la même occasion de lutter contre la précarité énergétique. Ce phénomène touche près de 5 millions de ménages en France qui éprouvent des difficultés à disposer de l'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'habitat.

Un nouveau souffle

Pour revaloriser le bâti existant, la Ville a mis en place 2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain en 2005 et 2011 en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'habitat et le Conseil départemental. La dernière en date (2011-2015) a permis de rénover 176 logements dont 98 avec des travaux d'économie d'énergie. Une nouvelle édition pourrait être lancée d'ici le dernier semestre 2019. Dans la même optique de requalification urbaine, Lunel a été retenue en tant que site d'intérêt régional du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et comme bénéficiaire du programme national Action Cœur de Ville. En 2019, le « permis de louer » a été mis en place pour lutter également contre l'habitat indigne.



◀ L'îlot Rousseau avant



▼ L'îlot Rousseau après

Concernant la précarité énergétique à proprement parler, les assistantes sociales du Centre Communal d'Action Sociale ont été particulièrement formées à cette problématique. Elles peuvent prodiguer des conseils avisés pour réduire les différentes consommations (eau, électricité, gaz).

Dans le cadre de la délégation de service public avec Véolia, le CCAS dispose d'une enveloppe annuelle de 10 000 euros pour les factures impayées des personnes en difficulté. Sous conditions particulières, notamment de ressources, les assistantes sociales peuvent attribuer des chèques-eau. En 2018, 67 demandes ont été traitées. ■



⊕ LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Espace Info Énergie peut vous accompagner dans votre projet de construction ou de rénovation en matière de chauffage, d'isolation, d'énergies renouvelables et d'aides financières. Il propose également des conseils pour optimiser sa consommation énergétique. ■

☰ INFOS

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 13h
au 04 67 13 80 94 - Permanence le 2^{ème} jeudi du mois
au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lunel sur rendez-vous



TRIBUNES POLITIQUES

Bien vivre à Lunel

Agir localement dans le sens du Développement Durable, c'est notamment agir sur le plan social et de la santé. Une récente étude publiée montre qu'en France plus d'une commune sur trois est située dans un désert médical. Ce constat inquiétant ne concerne fort heureusement pas Lunel. Au contraire, depuis de nombreuses années, nous avons choisi de renforcer les moyens mis à disposition du Pôle Santé et de permettre ainsi à chaque Lunellois et à chaque habitant du Pays de Lunel, quel que soit son âge, d'accéder à un haut niveau de soins, y compris une IRM, sans avoir à se déplacer à Montpellier ou à Nîmes. L'exemple du Pôle Santé de Lunel est ainsi envié par de nombreuses villes de tailles équivalentes. Nous poursuivrons dans les prochaines années notre politique innovante en faveur d'une santé de proximité. ■

Lunel fait front

Vivre et travailler à Lunel ! Le développement durable, thème de ce hors-série, qu'es aquò ? C'est une conception de la croissance économique qui s'inscrit dans une perspective de long terme en intégrant les contraintes liées à l'environnement et au fonctionnement de la société. Mais, ce qui manque à Lunel pour son développement durable, c'est justement le travail ! Ainsi, les dernières statistiques disponibles de l'INSEE font état d'un chômage à 20,1% et d'un taux de pauvreté à 25,5%. Pour la seule tranche d'âge de 40 à 49 ans, le taux de pauvreté est de 31,2%. Un record ! Durant 18 ans, le Maire et son équipe ont été incapables d'améliorer la situation. Moins de fiscalité, plus de sécurité, un grand parc d'activité pour les entreprises en proximité d'autoroute, des stationnements en cœur de ville, c'est notre volonté politique pour demain. ■

Agissons ensemble pour Lunel

Genève 1979, première conférence mondiale sur le climat. Haroun Tazieff célèbre volcanologue tire déjà la sonnette d'alarme. 40 ans après nous ne pouvons que constater l'incapacité des états à agir et à mobiliser les moyens financiers nécessaires afin de ralentir puis d'inverser la courbe des températures. Collectivités locales, Associations et Citoyens se tournent aujourd'hui vers les juges afin d'obliger les états à respecter leurs engagements. En attendant l'urgence est là, le thermomètre poursuit sa route. Face à cette inertie « globale » la mise en œuvre d'actions locales de développement durable est vitale, élus et citoyens peuvent et doivent agir, individuellement et collectivement. Habitat, déplacement, gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, alimentation, biodiversité, agriculture, vaste chantier que la bataille du climat. Ph Moissonnier ■

Monsieur le Maire, Directeur de la publication, n'est pas responsable des propos et des chiffres des groupes politiques.

Le développement durable en chiffres

3 FLEURS
dans le cadre du label
Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

21 ha
d'espaces verts
entretenus régulièrement



2
grenouilles
de la charte régionale
ZÉRO PHYTO



17 000
végétaux
à l'Arboretum de Lunel



7 véhicules
électriques



5 vélos
pour les agents
municipaux



19
colonnes à verre
enterrées



136
compteurs
d'eau
communaux bénéficient
de la télé-relève



4 000
gobelets
RÉUTILISABLES
ont été distribués en 2018



3 Km
de canalisations
ont été remplacés
en **2,5 ANS**



1/3 des
consommations
énergétiques
de la piscine Aqualuna sont
d'origine renouvelable



8 000
FACTURES
dématérialisées
soit **la totalité**

9 en 2018
Repair'Café
ont réunis plus de
135 participants
autour de
109 objets à réparer

505 000 €
ont été investis pour le
remplacement
des menuiseries
dans **4** écoles

22
actions
engagées dans le Plan pour
la qualité de l'air intérieur



entre 2013 et 2018,
445
LOTS
vendus aux enchères pour
un total de **51 915 €**



le remplacement des
luminaires devrait
5
leur consommation
énergétique



entre 2012 et 2018,
la consommation
énergétique
globale de la Ville a
8,5%
malgré la hausse du nombre de bâtiments



1,5 million
de voyageurs
fréquentation prévisionnelle
dans les prochaines années
du PEM

15 km
de pistes
cyclables



Et demain, de
nouvelles initiatives
en faveur de
l'environnement et
de votre bien-être.

ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX**
pour ma santé
et la planète



MA TERRASSE sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.

Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques* sur **www.jardiner-autrement.fr**

**fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...*